

**Décision n° 2017-05-175 du 9 juin 2017
portant désignation d'inspecteur
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

Le directeur général, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5146-1, L. 5146-4, R. 5146-1 et R. 5146-1-1,

Considérant la période d'adaptation au sein du Département Inspection et Surveillance du Marché de l'agence nationale du médicament vétérinaire effectuée par Madame Maryline BUGGIN-DAUBIÉ du 2 janvier 2017 au 22 mai 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Maryline BUGGIN-DAUBIÉ est désignée en qualité d'inspectrice de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2

Madame Maryline BUGGIN-DAUBIÉ est affectée à l'Agence nationale du médicament vétérinaire pour la conduite des missions et enquêtes mentionnées à l'article R. 5146-1 du code de la santé publique.

Article 3

Le directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au registre électronique des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 9 juin 2017

Roger GENET